

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

**2024-073 – Lot 2 601 337 – 1155, rue Auger**

---

AVIS public est, par la présente, donné par le soussigné, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 août 2024 :

**2024-073** : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la superficie d'un garage détaché de 120,4 m<sup>2</sup> alors que la réglementation actuelle permet une superficie maximale de 80 m<sup>2</sup>.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 7 août 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter la présentation en annexe du présent avis public afin de prendre connaissance de la demande de dérogation mineure.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 22 juillet 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussigné, M<sup>e</sup> Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 22 juillet 2024.

Donné à Carignan, ce 22 juillet 2024

Vincent Tanguay, avocat  
Directeur général et greffier par intérim